



Fait pas bon être vérificatrice ou vérificateur



Force est de constater que les incivilités à l'égard de nos collègues sont récurrentes : grossièretés, insultes...

Les fiches de signalements en témoignent.

Mais depuis quelque temps, ces comportements connaissent une escalade, entretenue par des propos anti-fonctionnaires et la situation économique actuelle.

Nous avons tous encore en mémoire l'assassinat de notre collègue vérificateur pas-de-calaisien Ludovic MONTUELLE en novembre 2022.

Dans notre département aussi, nos collègues sont devenues la cible de voyous. Ainsi un collègue a subi en l'espace d'un mois 2 crevaisons de l'ensemble de ses pneus (hors résidence administrative) et une lettre anonyme

de menaces de mort envoyée à son adresse professionnelle.

Plaintes ont été déposées et une enquête de gendarmerie est en cours suite aux premiers incidents.

La CGT apporte tout son soutien à cette vérificatrice et rappelle que jamais les faits répréhensibles ne doivent être minorés ou ignorés : **signaler systématiquement tout comportement agressif.**



Accord de prévoyance PSC, la lutte continue

Après plus d'une année d'âpres négociations, le projet d'accord Protection Sociale Complémentaire (PSC) des fonctionnaires d'État prévoit une amélioration des droits des agents (fonctionnaires, contractuels...), notamment des protections au titre des risques décès, invalidité et incapacité, et assurera une forme d'équité par rapport au secteur privé. À partir de 2025, la participation santé de l'État employeur pour cette complémentaire sera donc d'au moins 20 % du financement pour les agents de la fonction publique d'État (actuellement, la participation de notre employeur n'est que de 15 € par mois et par agent).

Il y a quelques avancées : en matière d'invalidité pour cause non professionnelle, la réforme statutaire permettra ainsi aux agents de toucher une pension d'invalidité plus importante au lieu d'avoir une retraite définitive à ce moment, et s'ils peuvent encore travailler ils resteront en position d'activité et auront des trimestres supplémentaires de retraite considérées cotisés. Ils pourront ainsi partir à la retraite à 62 ans comme dans le privé. La CGT a également œuvré pour que les mutuelles de la fonction publique soient favorisées par rapport aux

sociétés d'assurance à caractère lucratif.

Cependant, cet accord n'est pas parfait et des améliorations sont encore possibles, notamment en matière de mise à la retraite pour invalidité pour causes professionnelles et par l'amélioration de la couverture au titre des arrêts maladie (Congés Maladie Ordinaire, Congé Longue Maladie et Congé Longue Durée). Il est également regrettable que cet accord sur la complémentaire santé ne concerne pas les personnels retraités. Car pour la CGT, la protection complémentaire santé est un droit pour les agents tout au long de leur vie. Notre syndicat va donc agir afin d'obtenir pour tous, actifs et retraités, un financement de la part de l'État d'au moins 50 % des contrats obligatoires en prévoyance ainsi que des garanties statutaires plus étendues en la matière.

C'est pourquoi la Fédération CGT Finances n'a pas signé l'accord de méthode proposé par le ministère, mais elle a fait le choix de participer à la négociation qui se terminera en avril 2024 pour porter librement nos arguments et revendications.

Info CDAS de décembre 2023

Lors de la dernière réunion du Comité Départemental d'Action Sociale (CDAS) le 8 décembre dernier, les représentants du personnel ont soulevé l'inquiétude des agents, fort légitime, sur l'amélioration de leur pouvoir d'achat mais également de l'accès à des plats de qualité et à des prix accessibles dans les lieux de restauration collectives et/ou associatives gérés pour l'administration et utilisés par les agents de notre direction.

Le coût du repas préconisé par l'action sociale est actuellement de 5,89 € mais des différences notables existent entre le prix des repas dans les restaurants financiers (Neudorf et Saverne) mais aussi avec les restaurants inter administratifs (ex : restaurant de la préfecture à Strasbourg).

Les différences de prix du repas s'expliquent par des différences dans la qualité des plats servis, la renégociation des prix en période de forte inflation et par les coûts pratiqués par les prestataires en fonction de la fréquentation quotidienne moyenne. Mais le montant des subventions allouées aux agents fréquentant ces lieux de restauration n'est pas à négliger : ainsi pour la restauration collective associative de Strasbourg-Neudorf, la subvention versée par le ministère a été diminuée en 2023 au vu de la baisse de la fréquentation de l'année 2022. Alors que la fréquentation en 2023 s'est nettement améliorée.

Information sur les ponts naturels 2024 suite au dernier CSAL

Lors du dernier Comité Social d'Administration Local (CSAL) de la DRFiP67, lorsque le point « Ponts Naturels 2024 » a été abordé, la CGT ainsi que la plupart des autres Organisations Syndicales (OS) ont discuté longuement avec la direction pour élargir le nombre de ponts naturels proposés pour l'année 2024, la direction ayant uniquement proposé le pont du mois d'août 2024 au vote des OS. Le dernier numéro de notre journal avait déjà indiqué que la CGT demanderait les 3 ponts naturels de 2024.

La discussion sur ce point lors du dernier CSAL a donc été fournie, les OS rappelant les efforts fournis par les agents de notre direction depuis plusieurs années dans une situation difficile du fait des restructurations, du manque de personnel et du début chaotique de l'utilisation forcée de l'application GMBI pour les usagers détenant des biens immobiliers.

La direction n'est pas restée hermétique aux arguments avancés par la parité syndicale sur la possibilité d'accorder un pont naturel le 27 décembre 2024 (notamment lorsque la CGT a rappelé que le pont du 27 décembre 2024 avait été accordé par la DDFiP de Moselle). Après

discussion avec la Centrale, ce pont naturel supplémentaire est proposé.

Cependant, comme nous l'avons exposé dans notre compte-rendu du CSAL du 28 novembre dernier, pas de pont naturel pour la journée du vendredi 10 mai 2024 : la direction mettra en place un service minimum téléphonique pour répondre aux appels des usagers, ce qui devrait permettre, dicit la direction, à la grande majorité des agents de poser un jour d'absence. Deux ponts naturels 2024 ont donc été accordé par la direction locale.

Si la CGT est satisfaite que le dialogue engagé avec la direction ait abouti à un élargissement du nombre de ponts naturels avec la journée du 27 décembre et la mise en place d'un service minimum uniquement téléphonique la journée du 10 mai, cela n'est pas suffisant. Ce seront encore les agents les plus mis à contribution pour l'accueil (SIP ou Centre de Contact) qui devront assurer cette permanence. Le fort engagement des agents d'accueil du public n'est donc pas reconnu à sa juste valeur. C'est la raison pour laquelle la CGT ne s'est pas rendue à la reconvoction du CSAL sur le point unique « Ponts Naturels 2024 ».

Services sous haute-tension

Le constat est quasiment le même partout au sein de la DGFIP, les agents des différents services n'en peuvent plus.

La logique de performance initiée par la LOLF arrive à bout de souffle.

Et ce ne sont pas les récentes évolutions, notamment GMBI, qui améliorent les choses. Cette dernière ayant créé une nouvelle surcharge de travail auprès de collègues qui n'en manquaient pas.

À l'heure où la DGFIP cherche à se rendre plus attractive, ne nous voilons pas la face, seules deux évolutions majeures pourraient y pourvoir :

- une revalorisation massive des traitements,
- une amélioration drastique des conditions de travail, qui ne peut se faire que par le biais de recrutements d'ampleur.

Attirer de potentiels candidats au sein de la DGFIP, c'est bien ; les faire s'y sentir à l'aise afin qu'ils aient envie d'y rester, c'est mieux !

Point d'indice 2 : le retour, the come-back, der ...

Bon, tout le monde aura compris. Il y a un after. On avait prévu de finir l'année en beauté avec un bel article sur l'augmentation substantielle de la valeur du point d'indice du traitement des fonctionnaires, mais ...

Du coup, on va vous parler du dernier Disney « **Wish** : *Asha et la bonne étoile* » sorti en salle le 29 novembre.

- Non mais ça va pas ???
- Z'êtes tombés sur la tête les camarades ???

Allez, blague à part.

We wish you a Merry Christmas et « E gueti Rùtsch ìns nèie Johr ! »

Et n'oubliez pas : le combat reprend en 2024.